|  |  |
| --- | --- |
|  | **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** |

Ettelbruck, le 28 septembre 2022

**« La composition du conseil d’administration est le reflet de notre nouveau modèle de gouvernance »**

**Nouvelle composition du conseil d’administration du CHNP**

**Conformément à la** [**loi modifiée du 17 avril 1998 portant création d’un établissement public dénommé « Centre Hospitalier Neuropsychiatrique »**](https://www.chnp.lu/wp-content/uploads/2020/03/loi_CHNP_2018_07_28.pdf) **fixant l’échéance des mandats des administrateurs à 6 ans, le CHNP s’est doté d’un nouveau conseil d’administration, qui s’est réuni la première fois en date du 22 septembre 2022.**

Composé de 15 membres, représentant e. a. les ministères de la Santé, de la Famille et de l’Intégration, et de la Justice, ainsi que le corps médical et non-médical du CHNP, le nouveau conseil d’administration (CA) est en même temps le reflet du nouveau modèle de gouvernance, instauré en 2021.

Comme l’explique le Dr Michel Nathan, président du CA : « Au cours des 20, voire 30 dernières années, le CHNP a énormément évolué. Aujourd’hui, c’est un établissement public moderne qui propose aux personnes qui lui sont confiées, une prise en charge thérapeutique et un encadrement à la pointe du progrès. »

Avec une volonté d’immersion de la psychiatrie dans le paysage sanitaire national, le CHNP est depuis 1998, un organisme public de droit privé.

Dans le courant des années 1990, les activités généralistes ont peu à peu muté vers les 3 spécialisations dédiées chacune à un type de population ; ces spécialisations sont regroupées dans les 3 entités du CHNP:

* la *Rehaklinik* (activités cliniques de réhabilitation psychiatrique);
* le *Pontalize* (activités de soins et d’accompagnement des personnes âgées);
* le *De Park* (activités d’accompagnement socio-pédagogique et de soins des personnes présentant un handicap mental).

En 2021, en considération de l'arrêté grand-ducal du 28 mai 2019 qui prévoit le placement des entités *Pontalize* et *De Park* sous la tutelle du ministère de la Famille et de l'Intégration, les membres du CA ont opté pour un nouveau modèle de gouvernance. Ainsi, chaque entité dispose de sa propre Direction.

Les sujets transversaux sont thématisés au sein de plateformes de coordination, chapeautées par la « plateforme de coordination *Direction* », dont la présidence est attribuée annuellement à tour de rôle à l'un des directeurs.

« Ce nouveau modèle de gouvernance garantit d’une part plus d’autonomie aux trois entités et, d’autre part, une coordination optimisée des activités et thématiques transversales touchant aussi bien la *Rehaklinik* que le *Pontalize* ou le *De Park* », souligne le Dr Nathan.

Nouvelle composition du conseil d’administration du CHNP

Depuis le 1er juillet 2022, le CA est composé au total de 15 membres, dont 12 membres avec voix délibérative et 3 membres avec voix consultative.

Parmi les 15 membres, 10 administrateurs avec voix délibérative sont nommés par le Grand-Duc, dont 8 membres sont proposés par le Conseil de gouvernement (aussi bien le ministère de la Santé, que le ministère de la Famille et de l’Intégration et le ministère de la Justice sont représentés au sein du CA) et 2 membres sont proposées par le corps médical et le personnel non-médical de l’établissement.

S’y ajoutent 2 représentants du Conseil médical et 2 représentants de la délégation du personnel avec à chaque fois, une voix délibérative et une voix consultative.

Le Commissaire aux hôpitaux assiste également avec voix consultative aux réunions du CA.

Avant de clôturer cette première réunion, le président du CA, Dr Michel Nathan, a encore tenu à remercier chaleureusement les membres sortants, Mme Suzette Everling, Mme Dominique Faber et Mme Geneviève Klepper pour leur dévouement au cours des dernières années.

***Légende photos :***

***Photo CA:***

1e rangée *(de g. à dr.)*:

Luc REDING, vice-président du CA, MJUST; Dr Michel NATHAN, président du CA; Dr Juliana D’ALIMONTE, MSAN; Raoul ZIMMER, MSAN;

2e rangée *(de g. à dr.)*:

Claude HALSDORF; Dr Isabelle MOURIC, corps médical CHNP; Miguel RODRIGUES, personnel non-médical CHNP; Laurent JOMÉ, MSAN;

3e rangée *(de g. à dr.)*:

Dr Thomas KARST, Conseil médical; Marie-France NENNING, MFAMIGR; Tony MOSCHETTI, délégation du personnel CHNP; Claude SIBENALER, MFAMIGR; Anne DAEMS, MFAMIGR; Oliver KOCH, délégation du personnel CHNP.

*Sont absents sur la photo:*

Jean-Paul FREICHEL, Commissaire aux hôpitaux, MSAN (remplacé par Raoul Zimmer);

Dr Anne-Christine AROLD ép. HERRMANN, Conseil médical;

**Photo Plateforme de coordination Direction:**

1e rangée *(de g. à dr.)*:

Carmen RECKEN, Directrice De Park ; Torsten JAKOBS, Directeur Pontalize ; Dr Mark RITZEN, Directeur général & médical Rehaklinik ; Frank GANSEN, Directeur administratif & financier du CHNP

2e rangée *(de g. à dr.)*:

Miguel RODRIGUES, Président de la délégation du personnel ; Laurent ZANOTELLI, Secrétaire général du CHNP

**LE CHNP**

Fort d’une expérience de plus de 165 ans, le CHNP est spécialisé dans le traitement des maladies psychiques. Afin d’offrir une qualité de vie optimale à ses patients et résidents, le CHNP vise dans sa mission la réhabilitation de chaque personne et, dans toute la mesure du possible, sa réinsertion dans la société. Le CHNP est structuré en 3 entités, chacune étant spécialement dédiée à un type de population:

* la **Rehaklinik** pour les activités cliniques de réhabilitation psychiatrique;
* le **Pontalize** pour les activités de soins et d’accompagnement des personnes âgées;
* **De Park** pour les activités d’accompagnement socio-pédagogique et de soins des personnes en situation de handicap.

Dans un souci permanent de qualité, le CHNP place le patient et résident au centre de ses préoccupations et défend le principe de l’égalité dans la différence.

**CONTACT PRESSE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Monique Pütz***Chargée de Communication externe*monique.putz@chnp.luT (+352) 2682 2618F (+352) 2682 4955 | **CHNP**B.P. 111L-9002 Ettelbruck[www.chnp.lu](http://www.chnp.lu) |